

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à 20h30 au Salon des Halles – Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCÉNT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Jean-Christophe AUBERT, Pascal BAUCHE, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Gérald FRANÇOIS (*pouvoir à M. Christian GEX*), Hervé BERTRAND, François GENAY (*Remplacé par M. Thierry CHOFFAT*), Bernard VAUTRIN, Ghislain GALLAND (*pouvoir à M. de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Bernadette GAUCHÉ, Edith BAGARD (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), MM. Michel BOESCH (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Alexandra HUGO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jacques LAMBLIN (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Bernard RECOUVREUR (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Mmes Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, Marie VIROUX (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain THIERY*), Vincent VAUTHIER (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Gérald BARDOT, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, M. René KRYZS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Fernand PHILIPPE

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 5 JUILLET 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-157 : Ressources Humaines – Plan de formation 2018 et règlement de formation

La loi n° 2007-206 du 19 février 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel de formation qui doit au préalable être proposé pour avis au Comité Technique.

Le plan de formation 2018 de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) s'inscrit dans une volonté de concilier la performance du service public rendu aux usagers, et la qualité de vie au travail des agents.

Les orientations Ressources Humaines poursuivent 3 objectifs :

- Soutenir la nécessaire montée en compétences des agents et impulser une dynamique d'amélioration continue,
- Construire une culture managériale et de conduite de changement,
- Développer une culture de prévention des risques professionnels.

Le plan de formation 2018 a été construit à partir :

- Du recensement des besoins de formation effectué lors de l'entretien professionnel 2017,
- Du recensement des besoins de formation des communes du territoire de notre intercommunalité,
- Des demandes ou besoins survenus postérieurement à l'entretien professionnel.

Il est rappelé que ces propositions d'actions pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

Le plan de formation a été présenté lors du Comité Technique du 15 mai 2018 et a reçu un avis favorable.

De plus, afin de clarifier et de définir les différentes règles dans lesquelles s'inscrit la formation, un règlement de formation a été également élaboré et proposé lors du Comité Technique du 15 juin 2018. Celui-ci a reçu un avis favorable.

Le Conseil communautaire, après avis du Comité Technique et du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à mettre en œuvre le plan de formation 2018 et le règlement de formation,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- Inscrit les dépenses nécessaires au Budget Principal, Assainissement et Propreté de l'exercice 2018.

Fait et délibéré à Lunéville, le 28 juin 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180628-2018-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2018

Affichage : 05/07/2018